

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 8 juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 1^{er} juin 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	39
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Arlette ROULAND représente Marie-Claire BOULINGUEZ,

Excusés : Didier CLERJOUX donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Bernard DURAND, Mattia TRENTMONT, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Avis sur le projet d'installation d'une chaudière à CSR (Combustible Solide de Récupération) par la société Condat SAS Le Lardin Saint Lazare

La société CONDAT SAS, représentée par son directeur technique a déposé une demande installation d'une nouvelle chaudière à combustibles solides de récupération (CSR) sur la commune du Lardin Saint Lazare.

A cet effet, le Préfet de la Dordogne a pris un arrêté n°BE 2021-04-01 portant ouverture d'enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour l'installation d'une chaudière à combustible solides de récupération (CSR).

Cette enquête publique s'est déroulée du lundi 26 avril au 28 mai 2021.

AR PREFECTURE

024-200041150-20210608-DE2021079-DE
Regu le 11/06/2021

En application de l'article R181-38 du code de l'environnement, le Préfet sollicite l'avis de la communauté de communes « au regard des incidences environnementales sur le territoire »

A cet effet, à l'appui de la note de synthèse, a été annexé le lien ci-dessous pour consulter le dossier mis en ligne sur le site de la préfecture :

<https://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/CONDAT-SAS-chaudiere-a-combustibles-solides-de-recuperation-CSR-Le-Lardin-Saint-Lazare>

Après en avoir délibéré et pris connaissance desdits documents, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur ce dossier.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 10/06/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET.

AR PREFECTURE

024-200041150-20210608-DE2021079-DE
Regu le 11/06/2021